

11 mars 2014 – Visite du syndic au Parc Cézanne

Présents : Mmes d'Onorio, Wolkowitsch, MM. Bériidot, Carron, Poss

- **Ascenseurs**

Les suites à donner au rapport DEKRA seront examinées prochainement par OTIS et M. Bériidot.

- **Élagage**

M. Lerda a établi un devis pour l'élagage des pins. M. Bériidot a obtenu deux autres devis qui seront présentés à l'AG.

Devis pour l'abattage du pin penché (résolution n°18) : trois devis concurrents devront être présentés à l'AG

- **Chemin du Marbre Noir**

M. Lerda a installé des fils de fer entre les arbres de la haie du chemin du Marbre Noir pour interdire le passage.

- **Nettoyage**

Comme suite aux investigations conduites par Mme Parisot à la suite de certaines plaintes, il apparaît que M. Enjalric a remédié à quelques insuffisances et que les prestations fournies correspondent globalement au prix du contrat. M. Bériidot confirme que le rapport qualité/prix est très correct. Pour améliorer la qualité des prestations il faudrait y mettre un prix plus important, ce qui n'est pas à l'ordre du jour.

- **Installations électriques**

L'installation d'un éclairage au-dessus de la porte d'accès au bloc-garage depuis la courette sera réalisée dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage intérieur (résolution n°16).

- **Poubelles**

M. Enjalric adressera un état des poubelles à renouveler à M. Bériidot. Celui-ci établira un devis qui sera soumis au conseil syndical.

- **Opération Menuiseries extérieures**

M. Bériidot a transmis un premier bilan des demandes exprimées à M. Carron : à ce jour 8 demandes de rénovation totale, et 6 demandes de rénovation partielle. L'objectif reste un total de 25 demandes environ. M. Bériidot transmet à M. Carron copie de ces demandes pour assurer un suivi et des relances éventuelles. Les membres du conseil syndical sont invités à faire remonter les demandes encore non formalisées à M. Carron, pour un conseil complémentaire éventuel.

- **Entrée Olympia**

Reprise de la marche en travertin cassée à prévoir.

- **Visite chez Mme Fieschi**

MM. Bériidot et Carron observent que le désordre localisé en plafond de la chambre est liée à une fissure originelle de la construction. Il n'y a pas de problème de fuite lié à l'étanchéité de la terrasse récemment refaite.

Ils observent également un désordre localisé sur la structure en béton armé au-dessus de la loggia-balcon dû à un défaut de positionnement des armatures. Il faut envisager de faire un recensement de ces désordres ponctuels sur l'ensemble des bâtiments pour une opération groupée, avec des moyens d'accès spécialisés.